L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 26 MAI 1892.

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

BONNE OCCASION.

Mme E. Fuxa, 68 rue Royale, se retirant des affaires, offre à vendre son stock de fleurs fines, bouquets d'église, couronnes de mariée et de communion, ainsi que toutes les installations de son magasin: comptoirs vitrines, stores, glaces, pendules françaises, etc. Le magasin étant loué jusqu'à la fin du mois, tout sera sacrifié. 15 mai—1m 22 PP

ANNONCES JUDICIAIRES

Mélanie D. Breton, épouse d'Eugène Brice Sembre, contre son mari.

No 28,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division "C"—Sur les motifs consignés dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour, exprimée et enregistrée, il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mélanie D. Breton contre son mari Eugène Brice Sembre dissolvant la communauté existant entr'eux, et contre E. Courribet, syndic des créanciers du susdit Sembre, adjugeant la demanderesse propriétaire, avec droit exclusif d'administration, 1° d'une somme de $695.70 reçue par elle de la faillite d'Eugène Brice Sembre, son mari; et 2° de l'immeuble décrit en sa pétition, et acquis par elle de Victor Marie et de dame A. Boeda, épouse de Thomas Boeda, par acte de vente passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 30 avril 1889.

Il est, en outre, ordonné, jugé et décrété que l'intervention de H. B. Claflin & Compagnie soit mise hors de Cour, et leur demande rejetée à leurs frais; les frais restants devant être payés au pro rata, par le défendeur Eugène Brice Sembre, et E. Courribet, syndic.

Il est de plus, ordonné, jugé et décrété que la pétition de la demanderesse touchant les bijoux et l'argenterie, lui soit refusée comme en cas de faute de plaider (non suit).

Jugement rendu le 7 et signé le 11 mars 1892.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
14mai—3f—1f p sem

PAR LE CONSTABLE.

Jeremiah Lyons vs M. Tomasovich.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 21,435—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 3 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire numérotée ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 mai—24 29—3 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ephraim Offner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,407—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Brothers, femme de Aaron Peiser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20mai—20 25 29

Succession de Mme Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,703—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Kramer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mai—20 25 29

Succession d'Albert Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,488—Division A—Attendu que Margaret Kuntz, femme de François E. Edrington, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert Kuntz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 mai—18 22 27

Succession de David S. Bryon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,855—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 mai—24 29—2 juin

Succession de Jean F. Schweitzer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,492—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Abel Dreyfous, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mai—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,788—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Dusco vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Raymond Dusco soit convoquée et tenue par devant Joseph Duvigneaud, notaire, en son bureau No 14 rue Carondelet, en cette ville, le 14me jour de juin 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 mai 1892.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 mai—21 au 30]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres suivants, à savoir: Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 21 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'alors existé entre eux; que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et dotale à la dite demanderesse comme il est alloué par la loi [illegible] que le jugement de la reconnaissance [illegible] du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No [illegible] du dossier de cette Cour, est l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais en procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dolan [illegible] enregistré le 17 décembre 1891 et ses poursuites et ses services aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour, [illegible].
Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour du [illegible], dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.
TH. BUISSON,
Député Greffier.
[illegible]

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1891.

ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes	$1,003,263 52	
Surtirages	17,199 13	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50,000 00	
Actions, bons Etat et ville	326,353 30	
Immeubles, meubles et installations	22,855 78	
Autres propriétés foncières	41,735 42	
Fonds de rachat cinq pour cent	2,250 00	
Prêts sur demande	$424,966 56	
Change à vue sur New York	96,116 65	
Echanges étrangers	42,392 24	
Dû par les banques et banquiers	78,673 96	
Chèques pour le Clearinghouse	28,375 91	
Monnaie courante et espèces	392,390 70	1,062,715 81
		$2,[illegible]

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		[illegible]
Dividendes non payés		[illegible]
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,491,600 25	
Dû aux banques et banquiers et banquiers étrangers	$11,639 69	[illegible]
Bills et billets réescomptés		32,919 [illegible]
		$2,[illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. E. CULBERTSON, Assist. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KESVER, Vice-Président.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 MAI—CLASSE No 229
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
74	[illegible]	30	21	73	24	60	41	45	12	64	68	53

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 25 mai 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prést. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prést. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prést. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JUIN 1892.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000,	200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lots de	20,000,	40,000
5 Lots de	10,000,	50,000
10 Lots de	5,000,	50,000
25 Lots de	2,000,	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	600,	120,000
500 Lots de	400,	200,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$1,000, soit	$100,000
100 Lots de	$800,	80,000
100 Lots de	$400,	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$200, soit	$199,800
999 Lots de	$200,	199,800
3,144 Lots se montant à		$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, 2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.

ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

QU'IL soit su que le seizième jour du mois d'avril de l'an du Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-douze, et le cent-seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, François d'Assise Charbonnet, notaire, dûment commissionné et qualifié, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé,

Personnellement sont venus et ont comparu MM. Louis Kientz, George Zimmer, Joseph Dirmann, John Parr, Valentin Reiss, Philippe Reuther, Christian Zimmer, James J. Roth, Antoine Sambola et autres dont les noms sont ici apposés, tous de l'âge de majorité voulu et résidents de cette paroisse et de cet Etat, ont individuellement déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils ont contracté et se sont engagés, ainsi que les personnes qui pourraient s'associer à eux, à former et constituer une corporation et société civile en droit avec les objets et fins et sous les conditions et articles ci-après indiqués, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera: "THE CO-OPERATIVE TRUCK FARMS' COMMERCIAL COMPANY, LIMITED, de la Nouvelle-Orléans, Lne. Le Président, ou en son absence le Vice-Président, sera la personne à qui toutes les citations devront être servies; et le domicile de la corporation est établi en la paroisse d'Orléans.

ARTICLE II.

Les objets et fins de cette corporation sont ici déclarés être comme suit:

Premièrement—Etablir, construire, acheter ou louer, maintenir, conduire et diriger un ou des marchés publics en la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la vente de légumes et de fruits, en gros et au détail, pour l'agrément des jardiniers, maraîchers et petits fermiers (truck farmers); et affermer, louer et sous-louer les marchés publics de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Secondement—S'engager dans les affaires de commission pour la vente et l'achat de légumes et de fruits de tous genres; et s'occuper de telles autres affaires s'y rattachant.

Troisièmement—Fonder, conduire et faire fonctionner une ou plusieurs fabriques pour la mise en ferblanc des fruits et des légumes.

Quatrièmement—Acheter, vendre, affermer, louer ou sous-louer des propriétés et des terres convenables pour l'exploitation de petites fermes [truck farms].

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est ici fixé à cent mille dollars ($100,000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune. Les dites actions seront payables en versements de 10 pour cent appelables quand le Conseil de Direction le jugera convenable, pourvu que ces appels ne se feront plus fréquemment qu'une fois en trente jours. Des actions pleinement payées pourront être émises par le Conseil de Direction contre de l'argent payé ou des propriétés immobilières, des patentes, droits, franchises ou tout autre genre de biens meubles ou immeubles transférés ou acquis ou encore pour travail accompli. La corporation pourra commencer ses opérations dès que mille actions dudit capital auront été placées.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction qui se composera de quinze actionnaires, huit desquels constitueront un quorum. Ce Conseil sera élu à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, par un avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dix jours avant la dite assemblée. Tout vote se fera par ballottage et chaque action donnera droit à un vote que l'on pourra donner en personne ou par procuration. La première élection des Directeurs aura lieu le second Lundi du mois de Janvier 1893. Chaque Conseil de Direction élira, de son sein, à sa première réunion, un Président, un Vice Président, un Secrétaire et un Trésorier.

ARTICLE V.

Les personnes suivantes composeront le premier Conseil de Direction, et leur mandat durera jusqu'au quatrième lundi de janvier 1893, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, savoir: Louis Kientz, Jos. Dirmann, Geo. Zimmer, Valentine Reiss, Christian Zimmer, James J. Roth, Philip Reuter, Geo. Eichhorn, Friedrich Nunge, Louis Frubling, M. J. Guertler, Christian Fern, John Parr, F. M. Hotard et A. Sambola, avec Louis Kientz, comme président Louis Frubling comme vice président John Parr comme secrétaire et F. M. Hotard comme trésorier.

ARTICLE VI.

Cette corporation aura droit de succession et existence incorporée pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date. Elle peut passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom d'incorporation. Elle a le droit d'avoir et d'employer un sceau officiel; de l'annuler ou de le modifier à son gré, de détenir, recevoir, acheter et transférer, affermer et prendre à ferme, d'hypothéquer des biens-fonds ou biens-meubles, de nommer ou de désigner tels administrateurs, directeurs et employés qu'exigeront ses intérêts ou les circonstances, et de faire tels règlements pour l'administration de la corporation qu'elle jugera nécessaires et convenables.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié et le fonds-capital peut être augmenté, à un meeting général convoqué à cet effet après dix jours d'avis dans un des journaux quotidiens de cette ville. En cas de liquidation de cette corporation, ladite liquidation sera dirigée par trois commissaires qui seront élus par les actionnaires à une assemblée générale. Le vote dans ce cas sera au scrutin et donné personnellement ou par procuration, chaque action donnant droit à un vote. L'assentiment des porteurs de trois-quarts du fonds-capital sera nécessaire pour que la mesure passe.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable, pour les contrats ou fautes de cette corporation, pour plus que la balance non payée due sur son stock, aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer un actionnaire quelconque à une responsabilité dépassant le montant de son stock.

Fait et signé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon bureau, en présence de MM. John H. Illsley et Edward W. Hunt, témoins compétents qui ont signé avec les parties intéressées et moi, notaire, après lecture du tout le présent acte.

Original signé:

Louis Kientz	80 actions
Geo. Zimmer, p. p. F. O. C.	20 actions
Joseph Dirmann	25 actions
John Parr	10 actions
Valentine Riess, p. p. J. P.	25 actions
Phil Reuther	10 actions
Chris. Zimmer	10 actions
James J. Roth	10 actions
Chas Haeb	2 actions
Christian Fern	2 actions
Phil. Zimmer	2 actions
F. M. Hotard	10 actions
Anthony Sambola	10 actions
Friedrich Nunge	10 actions
Florian Dirman	2 actions
Louis Fruhling	10 actions
Geo. Eichhorn, p. p J. P.	4 actions
M. J. Gurtler	10 actions

Témoins: John H. Illsley, E. N. Hunt.
F. D. CHARBONNET,
Notaire Public.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que le susdit acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau dans le livre No 444 folio 764.
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1892
GEO. GUINAULT,
Recorder.

Je, notaire, soussigné, certifie par le présent que ce qui précède est une copie authentique de l'original de l'acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited, de la Nouvelle Orléans, Lne.", et du certificat du Conservateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, ci-annexé, enregistré à mon Bureau.

En foi de quoi, j'ai à cet acte apposé ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce septième jour de mai 1892.
F. D. CHARBONNET, Notaire.
12mai—5 f par mois et chaque dim

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 avril 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,327 50	
Bons et actions	39,834 62	
Dettes suspendues	56,210 88	
Prêts et escomptes	265,735 66	
Dû par des banques et banquiers	4,862 37	$501,966 05
Prêts sur demande	226,385 30	
Echange	42,807 69	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	357,606 45	626,799 44
Total		$1,128,765 47

PASSIF.

Capital actions	$380,000 00	
Profits non divisés	58,794 35	$438,994 35
Dû à des banques et banquiers		1,145 97
Dû aux déposants		688,625 15
Total		$1,128,765 47

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans. }

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour d'avril 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct—soit, Trois cent cinquante-sept mille six cent six 45-100 dollars.
FRANK VATTER,
ERNEST PRAGST,
PETER TORRE,
JOSEPH LOMBARD.
1er mai—1[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible] cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Propriétés à Carrollton.

New South Building & Loan Association vs. Mme Clara Willenberg, femme de Frank Willenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,775.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton, dans cette paroisse, désignés par les Nos 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet No 52, borné par les rues Cambronne, Cinquième, Madison et Plum, sur une esquisse divisant le dit îlet en lots, annexée à un acte de vente de Malony Soniat à Philip Scheer, passé pardevant C. C. Porter, un notaire public, daté le 29 mai 1850. Les dits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Cambronne et Cinquième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24mai—24 31 juin 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux risques de l'enquéreur précédent.

Vente par le Shérif Civil du contenu, etc., d'un Etablissement d'Entrepreneur de Pompes Funèbres, consistant en Corbillards, Voitures, Chevaux, Tally-Ho's, Wagonnets.

Un vaste assortiment de Cercueils, etc.

Au No 271 rue du Camp et 273 rue Magasine.

Dans l'affaire de l'Interdiction de Thomas W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,418.—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 mars 1892 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 28 mai 1892, à l'heure ci-dessous mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 271 rue du Camp, à 10 heures A. M.—

Un grand assortiment de cercueils en imitation bois de rose, cercueils métalliques, cercueils en bois de pin, etc. Aussi, un cercueil en bronze, piédestaux, tapis funéraires vitrines, glacières, pompe à embaumer, etc., et d'autres articles appartenant à ce genre d'affaires.

A l'écurie No 273 rue Magasine, à 11 heures A. M.—

2 voitures à quatre roues (fabrique Hecks & Johnson), 2 voitures à quatre places (fabrique Miller), un grand et un petit wagonnet ou Tally Ho, une charrette à provisions Tennessee, (the Bodley wagon), un corbillard noir et doré, 1 corbillard blanc 1 corbillard noir, 1 paire de chevaux noirs, 1 paire de chevaux gris, 2 chevaux bais, un lot de harnais et un lot de vieilles voitures et buggies, etc. le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mai—17 20 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du premier district.

Jean Marie Gelé vs Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,781.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Camp, Girod et Magasine, désigné comme lot No Un et mesurant, au pied américain, trente huit pieds de face à la rue Julia, sur quatre-vingt seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme Veuve Madeline Diaz a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Cornibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—27—mai 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, connue comme le People's Theatre.

New South Building and Loan Association vs. People's Theatrical Company of New Orleans, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,545.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes leur appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magasine, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan de Blanchard, voyer, et comme lot No 1, sur un plan de Ferguson, voyer, chacun mesurant trente pieds un pouce et une ligne (30' 1" et 1''') sur la rue Magasine sur cent-cinquante pieds (150) de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du Troisième District.

Jean Peralda vs The Anglo-American Real Estate and Improvement Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 35,641.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 55, borné par les rues Flood, Delaronde, Chartres et la Plantation de Saulet. Les dits lots étant désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Flood sur une profondeur de cent trente pieds entre ligne parallèles.

Acquis par le défendeur de Veuve Charles Cattis, Jr., conformément à un acte passé pardevant John R. Légier, notaire, le 25 novembre 1890.
Bureau de transfert, livre 138, folio 282.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—23 30—6 13 20 25 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Quatrième District.

David Glover vs. Caroline Faecher et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 35,492 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 94 du plan de ville de la ville de Lafayette, bornés par les rues Live Oak, Laurel, Jackson et Josephine, et désignés comme lots Nos Vingt-deux et Vingt-trois, sur un plan fait par J. Schreiber, daté le 3 février 1836, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Le dit lot No Vingt-deux mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Laurel, sur cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Vingt-trois mesure trente pieds 10 pouces deux lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Louis T. Coppinger vs. Marie Eugénie Bienvenu, femme séparée en propriété de Amédée Gauchet de l'Isle et son dit mari pour l'aider et l'autoriser en ceci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,046—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq dans l'îlet borné par les rues Robertson, Columbus, Kerlerec et Villeré, sur un plan par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1850, déposé au bureau de C. C. Lafeyere, alors notaire en cette ville, comme le plan No 2 de son livre de plans, lequel lot mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mai—3 9 16 23 30—juin 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Ceux qui ont un placement d'argent à faire.

GRANDE VENTE DE PARTAGE

—DE—

Propriétés foncières splendidement situées et d'un grand rapport.

STOCKS ET BONS.

Les beaux magasins bien situés, doubles à deux étages et résidences

Nos 857, 857 1/2, 859 et 859 1/2 rue des Magasins,

En face du marché de la rue Neuvième, un joli cottage en bois et grande écurie dans le fond, faisant face à la rue Neuvième.

La splendide rangée de cottages doubles bien bâtis et lucratifs,

Nos 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 193 1/2 rue Huitième coin Camp.

Le magasin à deux étages et résidence de choix bien située,

No 890 rue des Magasins coin Toledano.

La résidence simple en bois qui se trouve en arrière,

No 118 rue Toledano près de la rue des Magasins.

Les deux magasins et résidences en briques à deux étages bien bâtis,

Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas au coin de la rue St-André.

L'agréable cottage-résidence simple

No 934 rue des Magasins près de l'avenue de la Louisiane.

Le tout en bon état, très rémunératif et toujours loué et

Admirablement situé ayant une valeur permanente et certain d'augmenter.

A L'ENCAN.

Succession de John Schelling.

No 35,047.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 11 mai 1892 et signé le 18 mai 1892 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières et sécurités décrites ci après, à savoir

Stocks et Bons.

1. Vingt cinq (25) Actions du fonds capital de New Orleans Brewing Association de $100 chacune.

2. Vingt-cinq (25) Actions du fonds capital de Lafayette Fire Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans de $50.

3. Cinq (5) Actions du fonds capital de New Orleans Cotton & Manufacturing Co. de $50 chacune.

4. Deux (2) actions du fonds capital de John J. Voelkel Hardware Co. (limité) de $100 chacune.

5. Une (1) action du fonds capital du German Men's Sticking & Benevolent Association de Sixième District de la Nouvelle Orléans.

6. Un (1) Bon de New Orleans Brewing Association, Séries F. de $100, avec 27 coupons attachés.

7. Un (1) Bon de $1,000 de New Orleans Brewing Association, Séries C, avec 27 coupons attachés.

Propriété foncière

Nos 849 et 859 1/2 rue des Magasins coin de la Neuvième rue.

1. **Cette splendide propriété commerciale et résidence,** Nos 859 et 859 1/2 rue des Magasins coin de la rue Neuvième, décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Quatrième district de cette ville, et dans l'îlet borné par les rues Magasine, Camp, Neuvième, Huitième, formant l'encoignure des rues Magasine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Neuvième, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant. Les améliorations comprennent un magasin double en bois à deux étages, solidement construit, et résidence avec magasins spacieux, salle à manger et cuisine en rez de chaussée, 5 appartements, chambre à bain et galerie derrière en haut, citernes, hangars, etc., cour bien briquetée. La propriété formant l'encoignure, No 859 1/2 de la rue des Magasine, a en outre une bâtisse à deux étages au fond et est occupée comme café par M. W. Shannon avec un bail qui expire le 30 septembre 1892, à raison de $720 par an. Le No 859 est occupé par une pharmacie sur un bail au Dr Hamberg à $400 par an. Immédiatement faisant face au marché de la rue Neuvième et au milieu d'un centre d'affaires très actif ces splendides magasins sont certains de donner continuellement des loyers stables et très rémunératifs. Il est impossible de désirer un meilleur emplacement pour un homme entreprenant dans n'importe quel genre d'affaires au détail.

Nos 857 et 857 1/2 rue des Magasins.

2. **Les deux Magasins et Résidences** en bois à deux étages, très bien situés Nos 857 et 857 1/2 rue des Magasins, avec un grand hangar ayant été arrangé avec des magasins spacieux, salle à manger et cuisine en bas, et cinq appartements en haut, hangars, citernes et cours pavées à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un autre certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus, qui lui est contigue et mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Admirablement située et directement sur la ligne du trafic en ai ant et revenant du marché de la rue Neuvième toujours occupée et maintenant loué sur un bail au J. J. Voelkel Hardware Co. (limité).

Cottage et Lot rue Neuvième

3. **Le Cottage Simple en Bois** rue Neuvième près de la rue des Magasins, ayant 3 chambres, une grande allée, écurie et hangars spacieux, chambre pour le fourrage, pour les chevaux, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu aux deux derniers lots décrits ci-dessus dans le fond, mesurant 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Neuvième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant à proximité du marché rend la propriété excessivement désirable et elle est maintenant louée à $300 par an.

Le Cottage Double en Bois Nos 181 à 183 rue Huitième.

4. **Le beau cottage double en bois,** parfaitement bâti, avec deux étages dans le fond, construit en retraite, et ayant des galeries sur la façade et sur les côtés. Le cottage renferme 7 chambres, un office, des hangars, des citernes, un jardin sur la façade, des arrière cours et des allées proprement pavées.

Les lots sont vastes et comprennent deux terrains situés dans le quatrième district de cette ville et désignés comme lots Nos 9 et 10 de l'îlet No 65, bornés par les rues Huitième, Septième, Magasine et Camp mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Huitième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent. La propriété rapporte $480 par an.

Le cottage double en bois, Nos 185 et 187 rue Huitième.

5. **Le cottage double en bois, très désirable,** Nos 185 et 187 rue Huitième, bâti en retraite, contenant galeries sur la façade, 5 chambres, citernes, hangars, arrière cour et allée de côté proprement pavées. Le tout est très grand et est décrit comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et y attenant, mesurant 36 pieds de face à la rue Huitième sur 110 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.

Les cottages doubles Nos 189 et 191, 193 et 193 1/2, rue Huitième, coin Camp.

6. **Les doubles cottages en bois,** d'un rapport excellent et régulier, Nos 189 et 191, 193 et 193 1/2 rue Huitième, coin Camp, bâtis sur les lots ci-après décrits, savoir:

Quatre lots de terre situés dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et y appartenant, désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16, sur un plan exécuté par C. A. De Armas, arpenteur, le 31 juillet 1865, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire de cette ville, le 21 juillet 1866; les dits lots mesurent, savoir: Le lot No 13 forme le coin des rues Camp et Huitième, et mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Huitième; le lot No 14 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 15 mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 16 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur. Le cottage Nos 189 et 191 rue Huitième a deux étages dans le fond et est bâti en retraite; il renferme une galerie sur la façade, un vestibule pour escaliers, des lieux, 7 pièces distinctes, des hangars, citernes avec cours et allées de côté proprement pavées. Il rapporte $480 de loyer par an.

Le cottage Nos 193 et 193 1/2 rue Huitième, coin Camp, est également construit en retraite, rue Huitième, coin Camp; il a des galeries sur la façade et sur les côtés, 5 chambres, des citernes, des hangars, cours devant et derrière des allées de côté proprement pavées, le tout rapportant $384 par an.

Cette magnifique rangée de cottages qui sont parfaitement et est à proximité des marchés, des écoles, des églises et des lignes de cars: le voisinage est irréprochable. Ces maisons offrent l'occasion d'un placement extrêmement productif.

Magasin et résidence No 890 rue Magazine, coin Toledano, et résidence simple No 117 rue Toledano.

7. Le magasin avec résidence, très désirable, au coin des rues Magasine et Toledano. Le lot est désigné par le No 19 de l'îlet No 197, situé dans le Quatrième district de cette ville, borné par les rues Magasine, Toledano, Pleasant et Constance, mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur 110 pieds de profondeur et 29 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur dans le fond.

Les améliorations comprennent premièrement le magasin avec résidence à deux étages, parfaitement situé, No 890, rue Magasine, coin Toledano, disposé en un grand magasin avec 4 chambres en bas et une galerie de façade et 4 chambres au-dessus, avec citerne, arrière cour, etc. La propriété rapporte $360 par an. Deuxièmement: la maison de résidence en bois à un étage dans le fond, contenant 3 chambres, avec citernes, cours, etc. Cette propriété mérite d'être recherchée soit comme emplacement d'affaires soit comme placement, à cause des affaires qui sont concentrées dans le voisinage du marché de la Neuvième rue.

Le cottage de résidence No 934 rue Magazine, près de l'avenue de la Louisiane.

8. Le cottage-home simple en bois, bien situé, No 934 rue Magasine, à distance du trottoir, avec jardin sur la devanture et ayant galerie de devant et 3 chambres, bâtisses de dépendances, citerne, arrière-cour, etc. Le terrain est désigné par le No 16 dans le carré borné par les rues Magazine, Constance, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, mesurant 25 pieds de façade rue Magazine sur 124 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Une double ligne de chars passe devant la propriété située dans un excellent quartier, près de la belle demeure de M Keiler, et à proximité de marchés, d'églises et d'une école. Un joli et confortable home.

Le magasin et les résidences en briques Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St-André.

9. Les magasins avec résidences modernes et bien bâtis, en briques, à deux étages avec mansardes Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St-André, disposés en spacieux magasins avec corridor, salle à manger et cuisines au rez-de-chaussée, et larges galeries devant, cinq appartements au-dessus, suivantes, citernes, arrière-cours, etc., à chaque bâtisse. Le terrain est décrit comme suit: Un certain morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-André, Adèle et Rousseau, formant l'angle des rues Tchoupitoulas et St André, et mesurant 51 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 136 pieds, 1 pouce et 9 lignes de profondeur et de façade rue St André, 129 pieds, plus ou moins, de profondeur de l'autre côté; 46 pieds, 0 pouces de largeur à l'arrière.

La propriété du coin, No 671 rue Tchoupitoulas, est occupée; et la buvette et le salon de billards donnent $540 par an; et le No 673 rue Tchoupitoulas est le magasin de vêtements Nelson très anciennement établi, donnant un revenu annuel de $300.

Ces magasins, bien construits sont à proximité des pelotes et lieux d'expédition par navires, des presses à coton, du ferry de Gretna et sont précieux comme emplacements de commerce ou comme placements de capitaux.

De complets renseignements quant aux baux, etc., seront donnés au moment de la vente. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Pour les sécurités comptant, et pour les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. Le reste à un et deux ans de crédit pour des billets souscrits et des coupons à l'agrément des parties intéressées, et spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les polices d'assurances transférées, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1892, en sus du prix d'adjudication, devront faire le dépôt d'usage de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire aux frais des acquéreurs.
24mai—24 28 juin4 11 18 25

PAR W. I. HODGSON & FILS.

Fleurs artificielles

Vitrines, Comptoirs, Rayons, Miroirs, Pendules, Stores, Globes, Ustensiles, etc., etc., au magasin bien connu de

Mme E. FUXA, No 68 rue Royale.

Sans limite ni réserve

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs, Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 27 mai à 10 1/2 heures du matin, au No 68 rue Royale près Conti pour cause de retraite des affaires actives, sera vendu,

Tout le contenu et le bon stock de fleurs, etc., dans le dit magasin, établi depuis plus 40 ans. Conditions—Comptant.
22 mai—

Vente en Partage

De propriétés de valeur et rémunératives dans le Second district de cette ville, au coin de la rue Villeré et du Chemin du Bayou.

La maison de résidence à deux étages couverte en ardoises,

No 271 rue Villeré. Le cottage double couvert en ardoises ayant à l'arrière une bâtisse à deux étages contenant deux logements.

Nos 245 et 247 Chemin du Bayou coin de la rue Villeré.

Le joli cottage en briques

No 249 Chemin du Bayou, attenant

Pour un partage entre héritiers d'une succession. A crédit de longue échéance, à l'écoute.

PAR W. I. HODGSON & FILS—Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 11 juin 1892 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près de l'Allée Commerciale, il sera vendu—

Une maison de résidence en bois à deux étages

1° La maison de résidence à deux étages, en bois, portant le No 271 de la rue Villeré entre Esplanade et Chemin du Bayou, Hopital dans le carré d'îlet borné par les rues Robertson, Deuxième District de cette ville, ayant 6 chambres, servant, citerne et cour d'abondance, hydrant, cour pavée et valant environ $18 à $20 de location par mois, sur un terrain d'environ 27x45 pieds.

Un cottage double

2° Le cottage double en bois, couvert en ardoises, avec une bâtisse double en bois, à deux étages à l'arrière, formant le coin de la rue Villeré et du Chemin du Bayou, contigu à la propriété ci-dessus décrite, et portant les Nos 245 et 247 du Chemin du Bayou, et ayant 4 chambres de chaque côté, cour pavée, citerne, etc., et valant environ de $12 à $15 par mois de chaque côté, sur un terrain d'environ 44x58 pieds.

Petit cottage en briques.

3° Le joli cottage en briques et la bâtisse à l'arrière portant le No 249 du Chemin du Bayou, attenant à la propriété ci-dessus décrite, ayant 4 chambres, citerne, servant, etc., et bâtisse en fer et petit jardin, cour pavée sur un terrain d'environ 32x81 pieds et rapportant $10 par mois.

Le tout d'après des plans du bâtisseur de Dieboyer, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et 2 ans à 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets à termes, s'il y en avait, devraient être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1892 en outre des soumissions. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant M. E. Dart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 mai—22 29—juin 5 11

PAR D. E. MORPHY.

No 33,740.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

John H. Weydig vs ses créanciers.

La très belle installation du Café Zodiac bien connu et dans un quartier central au coin nord-ouest des rues Camp et Poydras, comprenant en partie comptoirs, étagères, liqueurs, verrerie, installations pour barre et ornements et autres nécessaires habituels nécessaires aux affaires d'une buvette, meubles de cuisine et salle à manger.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu en bloc, LUNDI, 30 mai 1892, à midi, au local situé au coin nord ouest des rues Camp et Poydras, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 11 mai 1892 et à moi adressé—

Toute l'installation du café ci-dessus mentionné, d'après inventaire qui sera exhibé au moment de la vente.
Conditions—Strictement comptant.
18 mai—18,25 28,29

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT.

La spacieuse et confortable

Résidence-Cottage à un étage avec mansarde bien finie,

NO 398 RUE NORD REMPARTS.

No 18,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Succession de J. B. Levêque.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 59 rue Commune—MERCREDI, 29 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de J. B. Levêque, daté le 24 mai 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Cette certaine portion de terre, comprenant près de deux lots, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, St-Antoine et Bourbon ou Bagatelle, mesurant 53' 3" 3''' face à la rue N. Remparts sur 127' 10" 5''' de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande et confortable résidence à un étage avec mansarde, ayant vestibule au centre, salons doubles, grandes chambres à coucher et chambres et cabinets bien finis dans la mansarde, bâtisses à deux étages dans le fond divisées en 6 chambres confortables, hangard et écurie, porte-cochère, cour pavée, 2 citernes, puits, etc., voisinage choisi et à proximité de toutes les commodités.
Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1892 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
25mai—25 juin 4 11 18 25 26

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un volume de son [illegible] des autres marques.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'AGREABLE MAISON SUBURBAINE

DE FEU

EVARISTE BLANC,

Située sur la Rive du Bayou St-Jean,

Dans une des plus pittoresques et salubres parties de la ville et son côteau le plus élevé.

Six Grands et Splendides Terrains,

Faisant face au Bayou St-Jean

Et touchant à la propriété ci-dessus décrite.

Neuf Grands et Splendides Terrains,

Faisant face à l'Avenue Esplanade.

Et à l'arrière de la susdite propriété, en face du New Orleans Jockey Club et près des Fair Grounds.

Nos 325 et 327 rue St-Louis, entre Prieur et Roman.

Une Maison Double en Bois,

Retirée de la rue.

Mme Kate Blanc Prince et autres vs La mineure Kate Blanc.

No 35,291—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 4 mai 1892, et signé le 10 mai 1892, par l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la susdite affaire la propriété de valeur et après décrite, savoir—

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Second district de cette ville, dans le carré d'îlet No 59 borné par les rues St Louis Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, conformément à un plan de L. H. Pilié, en date du 17 mars 1840, lequel terrain est numéroté 13 sur le dit plan et mesure 27 pieds, plus ou moins, de façade rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre parallèles. Les améliorations consistent en une maison double à distance et louée au prix de douze dollars par mois portant les Nos municipaux 325 et 327 rue St-Louis.

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans faisant face au bayou St-Jean et s'étendant jusqu'à la rue Esplanade, mesurant, au pied français, 270 pieds plus ou moins de façade sur le bayou St Jean ou 289 pieds, plus ou moins, mesure américaine, sur une profondeur de 446 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne nord-ouest contigue à la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, 465 pieds 6 lignes plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne séparant de la banlieue du Pontchartrain et 292 pieds 4 pouces 4 lignes, plus ou moins, mesure américaine, faisant face à la rue Esplanade, laquelle propriété fut acquise par le dit Samuel Peter Blanc le 31 décembre 1861, par achat à une vente du shérif de cette date, en vertu d'un writ de fieri facias lancé dans l'affaire numérotée 021 et 12 293 du docket de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans conformément à l'acte de vente du shérif en date du 24 octobre 1882, enregistré au bureau des transferts, paroisse d'Orléans, livre 120, folio 550 et est particulièrement décrite sur un plan de la dite propriété de Louis H. Pilié député voyer à la Nouvelle Orléans en date du 11 février 1876.

La susdite propriété sera vendue conformément à des subdivisions et mesures d'un plan d'Edgar Pilié en date du 4 avril 1892, lequel plan est exposé avant et le jour de la vente, comme suit:

1° Une certaine grande portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, désignée par le No 12 sur le dit plan d'Edgar Pilié, voyer en date du 4 avril 1892 dans l'îlet borné par le Bayou St Jean ou le Chemin Coquillé du Lac, la Grande Route St-Jean, la rue de l'Esplanade et la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, et mesure, au pied américain, 99 pieds 6 pouces de face au Bayou St Jean ou le Chemin Coquillé du Lac, 100 pieds 6 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 305 pieds 11 pouces sur le côté de la ligne No 12 et 300 pieds 6 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne 11.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages substantiellement bâtie, agréablement distribuée avec mansarde et belvédère retirée de la rue ayant corridor dans le centre à chaque étage, trois grandes chambres et office au rez-de-chaussée, 2 salons avec portes à arches et 2 chambres à coucher dans l'étage supérieur, une très grande galerie à chaque étage tout autour de la bâtisse, et le bas est pavé de tuiles, une grande portion du terrain est briquetée avec grandes allées une barrière en fer ornemental sur mur en briques face au Bayou. Il y a quatre pacaniers qui rapportent, orangers, magnolia cyprès et autres arbres trop long à énumérer, à peu près dix arbres fruitiers, arbres et autres fleurs rares, cuves, puits, etc. Cette splendide propriété est située sur la rive droite du Bayou St Jean, au pied du pont du New Jocky Club (Fair Grounds) et tout près de quatre lignes de chemins de fer qui s'étendent au fleuve, Marché Français, la Douane, au Mint, aux Cimetières, Statue Clay, West End, Spanish Fort, etc. et réunit tous les conforts pour la faire résidence des plus désirables et de tout attirant l'attention de ceux qui désirent un home.

2° Un lot de terre désigné par le No 16 dans le même îlet et district que le précédent, mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, 32 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 312 pieds 10 pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St Jean, et de 311 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne qui le sépare du No 15.

3° Trois lots de terre touchant à celui ci-dessus, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, mesurant comme suit, chacun 31 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, les lots 13 et 15 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces, 3 lignes de profondeur dans le fond, le lot No 14 mesurant 32 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 15, 311 pieds, 1 pouce, 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du No 14; le lot No 14, 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 15 et 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du No 13, le lot No 13, 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du No 14 et 305 pieds et 11 pouces sur la ligne latérale du lot No 12.

4° Deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11 dans le même îlet et district que les autres propriétés ci-dessus décrites, mesurant chacun 31 pieds de face au Bayou St-Jean ou Lake Shell Road, chacun 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 11, 300 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du No 12 et 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 10, le lot No 10 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 11, et 297 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A. L. Tissot.

5° Un lot de terre désigné par le No 1, dans le même îlet et district que celui ci-dessus, mesurant 43 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade 17 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: 152 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St Jean et 150 pieds sur la ligne latérale du lot No 2.

6° Sept terrains dans les mêmes district et carré que les premiers, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Esplanade, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

7° Un terrain contigu aux précédents, désigné par le No 9, mesurant 25 pieds de façade rue Esplanade, 50 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne latérale du terrain No 8 et 152 pieds 2 pouces sur la ligne latérale de la propriété de A. L. Tissot.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à crédit de un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant six pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement final; les divers actes de vente devant être passés pardevant James Fahey, notaire en cette ville, et chacun des dits actes devant porter une première hypothèque et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété ici décrite. Ils devront aussi renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles l'année courante et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication entre les mains des encanteurs pour assurer la vente.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

PAR E. A. BLAKELY & CO.

Propriété de valeur dans le premier district,

No 64 RUE THALIE.

Succession de Mary Ann Dobbins et son mari.

Nos 34,370 et 19,092—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Consolidé.

PAR E. A. BLAKELY & CO., E. A. Blakely, encanteur.—Bureau No 175 rue Commune près Carondelet, SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus, Division E, daté le 12 mai 1892.

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 64 rue Thalie, dans l'îlet borné par les rues Thalie, St Thomas, Ste-Thérèse et Tchoupitoulas, et désigné comme lot No 7 sur un plan dressé par Pilié, et daté le 1er janvier 1836, et déposé au bureau de Edward Barnett, notaire. Le dit lot mesure, en mesure anglaise, 27 pieds 5 lignes de face à la rue Thalie, et courant de la dite rue à la rue Ste Thérèse 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la dite rue, 120 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, 116 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Thomas, aux termes et conditions ci-après.

Un tiers comptant, la balance à un, deux, trois ou quatre ans, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, payable semi annuellement et garantie par toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant les taxes de 1892 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 mai—18 21 28—4 11 17 18 juin

Frictie Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constamment immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison complète quand le souffrant n'est pas d'un âge trop avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 cents.

Rue St-Pierre, 154, près Burgundy.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages

No 225 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No 246 rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefèbre et als. vs. M. U. Bergue née Hotard, Tutrice et als.

No 416—23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 23me Cour Civile de District Judiciaire, pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 30 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St-Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal—rue Royale, occupée par un chantier de bois, vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St-Joseph et mesurant, au pied américain, vingt-sept [27] pieds onze [11] pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six [126] pieds deux [2] pouces sur le côté vers la rue St-Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée un salon et salle à manger quatre chambres et cuisine, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale avant cinq chambres, terrasse, cuve, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc., connue par le numéro municipal 225 rue St Charles.
Conditions—Comptant à l'adjudication.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Désirablement Situées

Dans le Deuxième District.

Nos 113 et 115 rue Ste-Anne, Entre Bourgogne et Dauphine—Cottage à deux corps de logis, à un étage, loué $15 par côté.

No 189 rue Dauphine, près Ste-Anne—Maison à deux corps de logis, à un étage, loué $25 par mois.

No 75 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon—Maison à un étage avec entrée pour voiture, loué $14 par mois.

Louis Mangin vs Julie Mangin et als.

No 35,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, face la Rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 29 avril 1892 par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne Dumaine, Dauphine et Bourgogne suivant un plan de N. Touzé, architecte, en date du 28 mai 1853 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan 52, livre de plans No 4—36 pieds 11 pouces et 6 lignes de face rue Ste Anne, sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage à deux corps de logis, ayant sur chaque côté trois chambres, et une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, ayant trois chambres de chaque côté, waterworks, cuve, puits, lieux d'aisances, cour briquetée, etc., etc., loué à $15 chaque côté, connu par les numéros municipaux 113 et 115 rue Ste-Anne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine Ste-Anne, Bourgogne et Dumaine, mesurant, conformément à un plan de M. D'Hémécourt, député voyer, en date du 16 décembre 1857, annexé à un acte passé pardevant M. Du Armas, notaire le 2 mai 1861, 32 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur une première profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Ste-Anne de 53 pieds 3 pouces et 4 lignes, s'étendant sur la ligne de la propriété de Mlle Estelle Maleché, et rétrécissant en largeur de 10 pieds 5 pouces et 2 lignes, et mesurant seulement sur la dite ligne 21 pieds 8 pouces et 7 lignes dans le fond et 90 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Dumaine. Les améliorations consistent en une résidence à deux corps de logis, à un étage, et une cuisine en briques avec 4 chambres, connue par le numéro municipal 189 de la rue Dauphine, ayant deux chambres et cabinet de chaque côté cuve, lieux d'aisances, etc., louée $25 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4, borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St Philippe sur un plan de Joseph Pilié voyer en date du 22 janvier 1825, et annexé au lot No 3 et mesurant, au pied français 25 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine sur 95 pieds de profondeur de 60 pieds. Les améliorations consistent en une bâtisse ayant quatre chambres, entrée pour voiture, Waterworks, etc., connue par le numéro municipal 75 rue Dumaine. Louée $14 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste du prix par paiements égaux en un et deux ans de crédit portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque et privilège de vendeur et l'acte d'hypothèque devant contenir les clauses usuelles relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du dit crédit les clauses d'assurances et de non aliénation etc.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, par devant John R. Legier, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en sus de leur enchère et possession devant être donnée au moment de la terminaison de l'acte de vente. Les acquéreurs sont tenus de faire un dépôt de 10 pour cent avec les encanteurs au moment de la vente pour lier la vente.
30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE VASTE

—ET—

IMPOSANT

Magasin en briques à quatre étages,

No 269 RUE DECATUR,

—EN FACE DU—

Marché Français aux Légumes,

Ensemble avec toutes les Machines et le Moulin qui s'y trouvent contenus et adaptés à la manufacture de Vermicelle, Macaroni, etc.

LE TOUT EN BLOC.

Joaquin Sambola vs Ses Créanciers.

No 33,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, machines, moulin, etc., à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, et tout ce qui y appartient, situé dans l'îlet borné par les rues Decatur, anciennement Vieille-Levée, Ursulines, Chartres et St-Philippe dans le deuxième district de cette ville, mesurant, en mesure française, cinquante-deux pieds de face à la rue Decatur sur cent soixante-dix-huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un vaste et imposant magasin en briques à quatre étages récemment construit et récemment occupé par Joaquin Sambola comme manufacture de vermicelle, macaroni, etc., etc., connu par le No municipal 269 rue Decatur. Ensemble avec la propriété décrite ci-dessus seront vendus la machine et le moulin pour la fabrique du vermicelle, du macaroni, etc., qui s'y trouvent, comprenant en partie deux machines à vapeur, une bouilloire à vapeur, deux mel ovens, scrap et penning cracker cutter, une machine pour la pâte, un dough mixer, des rouleaux, breaks, endless screw mixer, shafting pulleys, belting, etc., etc.

Termes et conditions—L'acheteur assumera le paiement d'une rente foncière perpétuelle de soixante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance à partir du premier jour de mai prochain (1892), au Très Révérend Archevêque actuel de la Nouvelle-Orléans et à ses successeurs à l'Archevêché in perpetuo, et rachetable par l'acquéreur en tout représentant pour la somme de douze mille piastres (le capital stipulé de la dite rente), payable en une seule fois, exclusivement de tous arrérages de rente qui pourraient être dus au moment du dit rachat, à la communauté des dames religieuses des Ursulines de cette Paroisse, en cette ville, qui a plein pouvoir de recevoir le dit capital et accorder main levée des privilèges et hypothèques pesant sur cette propriété pour garantir le paiement de la dite rente perpétuelle et le capital d'icelle, l'acquéreur assumera aussi la réversion du dit privilège et hypothèque, ainsi que toutes les obligations du contrat de rente entre le Révérend Léon de Neckere, ex archevêque de la Nouvelle-Orléans et feu Antoine Abat, passé pardevant Théodore Seghers, ex-notaire de cette ville, le 23 mai 1831, et assumées successivement par les propriétaires subséquents et possesseurs de la dite propriété, à savoir:

Dominique Seghers par un acte passé devant Carlile Pollock, ex-notaire de la date du 18 juillet 1831; Francisco Sambola par acte passé devant C. V. Foulon, ex notaire, de la date du 9 décembre 1846 et Joaquin Sambola, par acte passé devant A. J. Lewis, notaire, le 25 novembre 1876; et la balance du prix de vente s'il y en a, excédant le dit loyer capital de douze mille piastres, COMPTANT; l'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'adjudication entre les mains de l'encanteur pour garantir le paiement de son enchère.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
Nouvel—30—mai 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques meubles de maison, Boucles d'oreilles en diamants solitaire, Montres en or, Chaînes en or, et autres bijouteries, Diamants, bric-à-brac, stove pour cuire et ustensiles, etc., etc.

Succession de Mme Sophie Levêque.

No 35,763—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—LUNDI, 30 mai 1892, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu, à l'encan, au No 225 rue Erato, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E actuellement en congé et daté le 16 mai 1892 pour compte de la dite succession, le contenu du dit local comprenant en partie

1 paire Boucles d'oreilles en diamants solitaire.

1 jeu de meubles pour chambre à coucher et autres meubles de maison.

1 montre et chaîne en or, chaînes en or, diamants, argenterie, plaqués, bijouterie cassée, vieilles pièces de monnaie et autres articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
19 mai—19 21 25 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE RESIDENCE

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Coin des rues Chartres et Barthélemy.

Succession du Docteur Geo. Howe et de Marie Olympe Lessepu, sa première femme.

Mlle M. Augusta Howe vs Ruth Harriet Howe et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A—No 31,749.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mai 1892 par l'honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Chartres, anciennement Moreau, Jeanne et Royale, anciennement Casacalvo, et désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer: le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Barthélemy, mesurant, au pied américain, 55 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 196 pieds 2 pouces rue Barthélemy.

Laquelle dite propriété a été acquise par feu le Dr George Howe durant la communauté existant entre lui et sa première femme décédée, de George Brand, par acte passé pardevant Joseph Cohn notaire le 24 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en brique élevée sur de solides fondations, à peu près de 10 pieds de hauteur, avant une grande galerie de face, 6 chambres, galerie fermée à l'arrière, chambres dans les mansardes, escaliers en briques devant et derrière, lieux d'aisances, cuve, arbres magnolia, cyprès, poiriers et orangers, etc., etc. Le voisinage est des plus agréables, chars urbains, écoles et autres commodités, la faisant une des plus désirables résidences.

Conditions—Un tiers ou plus payable comptant et le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, à son ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication et devra tenir la dite propriété constamment assurée, en cas de feu, pour la police d'assurance sur sa valeur, et transférer la police en son intérêt dans les dix jours qui suivront le dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente pour cent du montant de son adjudication pour en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire aux frais de acquéreur.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,

—ET—

Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Felicité.

Vente par ordre de cour.

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 25 juin 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 mai 1892, il sera vendu à l'encan.

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'îlet borné par les rues Magasine et Girod, avant de confortables chambres à coucher en haut et magasine en bas, le lot mesure au pied américain 20 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 76 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp

II. Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Felicité et Polymnie, et désigné par le No 8, sur une esquisse d'un plan fait par Jno F. Braun, voyer, annexée à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire de cette ville, le 29 août 1885 et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 124 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.
18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 25

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Propriété résidence dans la partie la plus choisie du Quatrième District.

La résidence en bois à deux étages, No 215 de l'avenue Jackson, à l'encoignure nord-ouest de la rue Chestnut.

Mme Veuve Emma H. Berthelot vs Mme Jacob E. Fitch et Mme Wm D. Magionis et als.

No 30,247—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

VENTE EN PARTAGE.

A l'encan. A crédit.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 1er avril 1891 et signé le 13 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence à deux étages, No 215 de l'avenue Jackson, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Chestnut et Coliseum. La résidence est retirée de la rue et a une galerie de face, corridor, salons à arches, grande salle à manger, office, plusieurs chambres à coucher, chambre à bains. Le terrain mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Jackson et Chestnut. Le terrain est arrangé avec un joli jardin et a une serre. Une carte des encanteurs est requise pour visiter.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année (1892) en sus de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente sera requis.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.
18 mai—18, 28—juin 4, 11, 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le troisième district au coin des rues Laharpe et Dorgenois.

Succession de Cécile Poymale Perrault, veuve par le premier mariage de Paul A. Osbern et femme décédée de Jonas D. Fricke.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 12 mai 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le cottage en bois à l'encoignure des rues Laharpe et Dorgenois, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse Dorgenois et l'allée Rousseau. Le terrain mesure 71 pieds de face à la rue Dorgenois sur 89 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Laharpe, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins. Le cottage est près de la gare du Orleans R.R., dans un voisinage bien améliorée.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer les stipulations usuelles de [illegible] 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurance, etc., [illegible] les taxes de 1892, au dessus du prix [illegible] et dépôt de dix pour cent [illegible] au moment de la vente.

Acte de vente [illegible] devant J. F[illegible].
14mai—14[illegible]

Avis

Le Dr G. [illegible] ATELIERS [illegible] Chartres,